

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Laffite et C., place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with columns for destinations (Cahors, Parnac, Luzech, etc.), departure times, and arrival times for various train services.

Cahors, le 14 Janvier 1875

La crise ministérielle, on le sait, traîne en longueur forcément jusqu'au moment très-prochain où l'Assemblée aura abordé de rechef les lois constitutionnelles.

En attendant que ce vote nouveau soit émis, l'Assemblée discute sobrement et avec calme la loi relative aux cadres de l'armée active et de l'armée territoriale.

On croit que les lois constitutionnelles reviendront aujourd'hui, jeudi, devant l'Assemblée. Dans tous les cas, ce solennel débat est imminent.

Le centre-gauche manifeste, décidément, des sentiments de repentir. Il prétend qu'on l'a mal compris dans la séance du 6 janvier.

Voici le résumé d'une séance qu'il a tenue mardi, à Versailles :

Le centre gauche décide, à l'unanimité, qu'après avoir fait connaître à la tribune, son opinion sur la loi de l'organisation et la transmission des pouvoirs publics, il votera le passage à la deuxième lecture.

Il tient à constater nettement sa ferme résolution de discuter les lois constitutionnelles et d'assurer au pays un gouvernement définitif.

Un débat s'engage ensuite sur la question de savoir si la réunion entend, après le vote sur la première lecture de la loi des pouvoirs publics, accepter le passage à la deuxième délibération de la loi sur le Sénat.

Après une longue discussion à laquelle prennent part un grand nombre d'orateurs, le centre gauche rappelant son vote sur la proposition Périer, décide qu'il votera la seconde délibération de la loi sur le Sénat.

Les députés du centre-droit et de la droite modérée ont été déjà trompés bien souvent par le centre-gauche. Ils ne veulent plus consentir à jouer le rôle de dupes.

n'a pas pour mobile caché et réel la pensée de faire voter sournoisement et subrepticement la République, un arrangement est possible. Mais...

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du mardi 12 janvier 1875.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet relatif à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

M. le général Guillaumant s'attache à établir qu'avec un effectif de 80,000 hommes par classe, et 60,000 volontaires d'un an, on aura 750,000 hommes à mettre en ligne, sans compter la réserve.

Mais il est à regretter que l'appel des classes ait été retardé, notamment pour la classe 1872. Il est indispensable de conserver sous les drapeaux la classe 1870.

L'orateur examine ensuite la question de la division du bataillon en quatre ou en six compagnies, et se prononce avec la majorité des officiers qu'il a consultés pour les grosses compagnies.

Quant à l'augmentation d'effectif de la cavalerie, il ne faut pas qu'elle se fasse au préjudice de l'infanterie, ni qu'elle empêche d'apporter au service de l'artillerie des améliorations indispensables.

L'orateur est d'avis que le service des pompiers doit être transféré de l'artillerie au génie, et signale la situation des gardes du génie qui sont dignes de toute sollicitude.

Le projet de la commission élève de 80 à 100 le nombre des généraux de division et de 100 à 200 le nombre des généraux de brigade; cette augmentation n'est pas nécessaire. D'ailleurs, la loi de 1839 a été nommée par des nominations faites au-delà du nombre légal.

M. Raudot appelle l'attention de l'Assemblée sur les conséquences financières du projet de loi. Ce projet entraînera pour 1876 une augmentation de 60 millions sur 1875.

Les trouvât-il, il est douteux que le projet de loi donne à notre armée la force nécessaire. Son vice capital est de ne pas utiliser entièrement les premières classes qui sont les plus propres à la vie militaire.

Il faut d'ailleurs, pour obtenir un résultat sérieux que les réservistes soient appelés tous les ans; et comment réaliser cette mesure si l'on consacre toutes les ressources à la constitution de cadres exagérés.

M. le général Chareton, rapporteur, répond que les observations de M. Raudot s'appliquent à la loi d'organisation générale votée par l'Assemblée, et non à la loi actuellement en discussion.

En cas de mobilisation il n'est pas nécessaire de mettre immédiatement en ligne les forces de la réserve; elles ne sont appelées qu'au fur et à mesure,

pour combler les vides qui se produisent dans l'armée de combat. Mais pour encadrer éventuellement toutes ces forces, il faut entretenir les cadres permanents, dans la mesure strictement nécessaire.

Par la réduction à 4 compagnies, le projet de loi accuse une économie de 40 millions.

On a parlé de rivalités entre l'artillerie et le génie; il n'y entre ces deux armes que l'émulation de bien servir le pays.

Au point de vue financier, le projet de loi entraîne, il est vrai, certaines augmentations de dépenses; mais elles sont indispensables pour la sécurité de la France.

La clôture de la discussion générale est demandée, mise aux voix et prononcée.

L'article 1er, qui fixe la composition de l'armée active, est adopté.

M. Keller développe sur l'article 2, qui fixe l'effectif, un amendement ainsi conçu :

« L'effectif et la composition des cadres du pied de paix sont fixés par la présente loi.

« L'effectif normal du pied de paix est de 300,000 hommes pour l'infanterie et de 180,000 hommes pour les autres armes, y compris la gendarmerie et les troupes d'administration.

(Le reste comme au projet.)

L'honorable membre dit que s'il est nécessaire de fixer par la loi le chiffre de l'effectif, il n'appartient pas à la loi de descendre dans les détails d'organisation.

« L'infanterie comprend :

« 144 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de guerre;

« 30 bataillons de chasseurs à pied;

« 4 régiments de zouaves à 4 bataillons;

« 4 régiments de tirailleurs algériens à 4 bataillons;

» 1 légion étrangère;

» 3 bataillons d'infanterie légère, et 5 compagnies de discipline.

Des décrets du pouvoir exécutif détermineront la formation du bataillon actif en un plus ou moins grand nombre de compagnies.

Le commandant de compagnie est ainsi appelé à opérer séparément; mais nos capitaines ont certainement une valeur suffisante.

C'est l'avis du ministre de la guerre et de tous les officiers généraux, il ne faut pas fermer l'avenir à l'expérience et se lier par une loi.

Au point de vue budgétaire, les économies qu'espère la commission se réduiront à un chiffre insignifiant, 2 millions et demi seulement.

Quant au relèvement du patriotisme et de l'esprit d'abnégation, il faut l'attendre surtout du développement des sentiments religieux.

M. Gambetta dit que la théorie de M. Keller tendait à supprimer la compétence législative de

l'Assemblée. Tous les jours il se présente des questions techniques, et la loi les résout. Les représentants de la nation doivent s'habituer à agir à la fois comme des législateurs et comme des jurés.

M. le duc d'Harcourt combat le système de M. Keller et le projet de la commission.

M. d'Harcourt démontre que l'Assemblée est incompétente dans la question, laquelle est l'affaire d'hommes spéciaux; il préfère la responsabilité du ministre à celle de l'Assemblée.

Il demande de renvoyer à la commission l'amendement Keller.

La discussion continuera demain. La séance est levée à six heures.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 12 janvier.

Il se confirme que l'urgence sera demandée sur le projet Ventavon, afin de prévenir les longueurs résultant de trois lectures et de hâter la solution de la crise ministérielle.

Le bruit persiste que la composition du futur cabinet est en partie arrêtée, bien que la chose ne doive passer à l'état de fait accompli qu'après le vote sur le projet Ventavon.

En attendant, les trois groupes de la droite paraissent s'être mis d'accord sur cette question de l'urgence. A gauche, au contraire, on paraît disposé à maintenir la formalité des trois lectures.

Le bruit persiste que la composition du futur cabinet est en partie arrêtée, bien que la chose ne doive passer à l'état de fait accompli qu'après le vote sur le projet Ventavon.

Au reste, je dois constater que M. le duc de Broglie dément formellement les bruits qui le représentent comme s'occupant de la formation d'un cabinet malgré le refus opposé par lui aux offres du Maréchal.

Dans les cercles de la gauche, on exprime hautement l'espoir que l'amendement du centre-gauche à l'article 1er du projet Ventavon obtiendra la majorité.

On ne pense pas que la discussion des cadres puisse être terminée avant la fin de la semaine.

M. Adnet, député des Hautes-Pyrénées, a remis hier au maréchal de Mac-Mahon une protestation du comité conservateur de Tarbes contre les agissements du préfet des Hautes-Pyrénées pendant la dernière période électorale.

On assure que M. le duc d'Audiffret-Pasquier,

dinant hier chez le comte Rampon, a déclaré qu'il se ralliait à la politique du duc de Broglie et qu'il donnerait son concours au cabinet de Broglie, qui succédera au cabinet actuel. Il paraît que cette déclaration a jeté beaucoup de froid parmi les invités presque tous centre-gauche à qui l'on avait présenté l'ancien président du centre-droit comme une sorte de recrue du centre-gauche.

Le Pays annonce, qu'après un échange de lettres des plus courtoises entre la maréchale de Mac-Mahon et la princesse Mathilde, la duchesse de Magenta est allée rendre visite à la princesse.

Informations

LA SITUATION FINANCIÈRE.

Le Journal officiel publie un exposé de notre situation financière dans lequel M. Mathieu-Bodet commence par récapituler les charges nouvelles que événements ont imposées à nos budgets.

La charge résultant de la guerre de 1870, atteint 9,886 millions lesquels nécessitent une augmentation de dépenses budgétaires de 775 millions. Les ressources budgétaires ayant atteint seulement 719 millions, il faut donc accroître les ressources pour combler la différence. Le rapport constate que le déficit réel de l'exercice 1872 atteint 166 millions; le déficit de 1873 atteint 209 millions; le déficit de 1874 atteint 52 millions; le budget 1875 est établi avec le déficit réel de 24 millions, correspondant à 64 millions par suite d'une diminution de 40 millions dans les paiements à la Banque de France. Le rapport propose pour le budget de 1876 : dépenses, 2,616 millions; recettes, 2,528. — Déficit, 88 1/2.

Le ministre connaissant la répugnance de l'Assemblée à créer de nouveaux impôts, déclare qu'il cherche dans les impôts existants un supplément de recette.

Il indique diverses améliorations dans les contributions indirectes concernant les marchands de vins, la cessation des abus relatifs à l'alcoolisation des vins, l'exercice des distilleries, raffineries, brasseries dont il attend une plus-value de 42 millions et demi. Il attend également une plus-value de 24 millions et demi dans les recettes de l'enregistrement, 17 pour les douanes et contributions directes 8 1/2; total, 93 millions.

L'exercice 1876 présenterait ainsi un excédant de recettes de 4,738,000. Le rapport constate que l'actif actuellement disponible au compte liquidation est de 129 millions. La dette flottante 31 décembre 1874 atteignait 840 millions.

L'amélioration des recettes qui s'élève à 93 millions se décompose ainsi : 3 millions par l'application d'une forte taxe sur les manquants constatés chez les marchands en gros de boissons; 2 millions sur les manquants dans les entrepôts à Paris; 3,400 mille pour l'extrait de dégrèvement à raison de 3 0/0 sur le déchet et la consommation des familles accordée au débiteurs de boissons; 6 millions 1/2 par suite de l'imposition sur la taxe des vins alcoolisés au dessus de 12 degrés; 2 millions 1/2 par suite du droit uniforme sur tous les vinaigres; 27 millions par suite de la répression des abus dans l'exercice des distilleries, brasseries et raffineries.

Le ministre propose d'élever à 18 fr. les droits sur les glucoses, mélasse dans la fabrication qui est doublée depuis 1872. Il propose aussi d'accorder aux industries privées le monopole de la fabrication et de la vente de la dynamite moyennant une redevance de 2 fr. par kilogramme.

Le surplus des recettes résultant des mesures de surveillance sur la répression du timbre de l'enregistrement est évalué à 4 millions.

Le ministre cherchera à prévenir la dissimulation des actes de vente ou d'échange. Il déclare qu'il est indispensable d'accorder une action en répétition des sommes payées au delà du prix stipulé dans le contrat, afin de prévenir la fraude et de protéger efficacement le droit des femmes mariées.

Il propose de déclarer que le droit de transcription des donations contenant le partage sera payé au moment de l'enregistrement. Il espère ainsi un surplus de recette de 1 million.

Il annonce la préparation d'un projet étendant à l'Algérie le système de nos impôts directs.

Un autre projet assurera l'exécution de la loi du 21 mars 1874 laquelle prescrit une cotisation en accroissement sur le contingent foncier de chaque commune des parcelles classées lors de la formation du cadastre comme

improductives et cultivées depuis.

Rélativement aux désirs exprimés par l'Assemblée sur la péréquation de l'impôt foncier entre les départements, le ministre déclare qu'il ne possède pas encore des éléments suffisants. Il constate que les pensions des militaires depuis 1870 se sont accrues de 18 millions, les pensions civiles de 7 millions. Il dit qu'il faut réformer radicalement la loi des pensions 1853.

Le conseil d'Etat examine actuellement cette réforme.

En attendant il recommande de retarder autant que possible la mise à la retraite d'office des fonctionnaires et d'admettre moins facilement les pensions exceptionnelles.

Il croit qu'il est juste de faire supporter par les communes et les départements, une partie des subventions pour le complément de la pension que l'Etat accorde aux employés communaux et départementaux.

Il propose l'application la plus stricte de la loi concernant la retenue des premiers douzièmes de tous les traitements en augmentation de traitements.

Il propose d'interdire le cumul au-dessus d'un certain chiffre des traitements en activité et des pensions de retraite des militaires.

Le ministre évalue à 11 millions le surplus des recettes résultant de la liquidation plus équitable des droits de mutation sur les transmissions à titre gratuit. Il propose de fixer ces droits pour les immeubles non bâtis d'après les revenus multipliés par 25 au lieu de 20. Le surplus de 1 million est attendu en déterminant, par le prix des ventes non par la simple déclaration de la valeur des objets mobiliers transmis par succession.

Le ministre propose d'élever à 550 fr. le droit de mutation des propriétés mobilières transmises par voie d'échange; il réalisera ainsi le surplus des recettes de un million 600 mille francs. La même mesure appliquée aux soultes de partage et parts acquises par licitation produira 1 million 75 mille francs. La même mesure appliquée aux lots et primes de remboursement produira un million. La création d'une taxe de 1 0/0 sur les assurances sur la vie produira un million. Le droit de 0,10 c. sur les quittances d'arrérages de rente et de contributions directes produira 2 millions.

La répression plus efficace des fraudes de douanes concernant spécialement les denrées exotiques surtout le café, produira 2 millions. La suppression d'exemption des décimes additionnels sur les droits indirects produira 12 millions. La suppression des bonifications d'es-compte dans les paiements des droits de douane : sel, etc., etc., produira 3 millions. Le ministre propose dix centimes additionnels sur la côte personnelle mobilière et les portes et fenêtres produisant 8 millions 310 mille francs. La suppression des exemptions en faveur de certains patentables produira 350 mille francs.

La commission chargée d'examiner le projet de convention avec l'ancienne liste civile a décidé, contrairement au projet, que les collections de Fontainebleau et de Pierrefonds sont des propriétés de l'Etat. Néanmoins, afin d'éviter les longueurs d'un procès, elle a décidé qu'une proposition d'une somme à forfait serait faite au mandataire de la liste civile.

Le conseil municipal de Paris a tenu aujourd'hui sa première séance. Le docteur Thu-lié, candidat de toutes les fractions républicaines, a été élu président par 59 voix contre 10 données à M. Pothier, candidat conservateur. MM. Floquet et Hérold ont été élus vice-présidents.

ESPAGNE

Les nouvelles de la guerre n'ont que peu d'intérêt. Les journaux se contentent de faire remarquer que le temps est bien meilleur; ils en tirent l'induction, cent fois déjà annoncée, que l'on ne peut tarder à reprendre les opérations. Ces prévisions semblent confirmées par la démarche que vient de faire don Carlos.

Plusieurs journaux publient la proclamation suivante, qu'ils disent leur avoir été communiquée par le correspondant du *Now-York Herald*.

Espagnols,

La Révolution, qui vit de mensonges, cherche, en proclamant roi d'Espagne un membre de ma famille, à se réconcilier avec la monarchie et la légitimité. Je suis la légitimité. Je suis le représentant de la monarchie en Espagne, et parce que je le suis, j'ai

repoussé avec un souverain mépris les propositions que les révolutionnaires de septembre osaient m'adresser, avant de consommer leur œuvre de néfaste déloyauté.

Depuis lors, la Révolution sait que je ne puis pas être son roi. Chef de l'auguste famille des Bourbons en Espagne, je contemple avec une profonde douleur l'attitude de mon cousin Alphonse, qui, avec l'inexpérience de son âge, consent à être l'instrument de ceux mêmes qui l'ont expulsé de sa patrie avec sa mère en l'abreuvant de sarcasmes et d'outrages.

Cependant je ne proteste pas. Ma dignité et la dignité de mon armée ne permettent d'autre protestation que celle qui sera lancée avec une irrésistible éloquence par la bouche de nos canons. La proclamation du prince Alphonse, bien loin de me fermer les portes de Madrid, m'ouvre, au contraire, le chemin de la régénération de notre patrie bien-aimée.

Ce n'est pas en vain qu'un nouvel acte de préto-rianisme blesse l'orgueil du peuple espagnol. Ce n'est pas en vain que mes invincibles volontaires sont armés; eux, qui ont su vaincre à Erault, à Elpiens, à Montezurra, à Castellollit, à Somorrostro, à Cordova et à Urnieta, sauront empêcher une nouvelle insulte à notre magnanime Espagne, une autre scandale à l'Europe civilisée.

Appelé à tuer la Révolution dans notre pays, jela tuera, soit qu'elle fasse preuve de la férocité sauvage d'une impiété éhontée, soit qu'elle s'abrite et se cache sous le manteau hypocrite d'une piété feinte.

Espagnols!

Par notre Dieu! Par notre Espagne! Je vous jure que, fidèle à ma mission sainte, je soutiendrai sans tache notre glorieux drapeau! Il symbolise les principes sauveurs qui sont aujourd'hui notre espoir et qui seront demain notre salut.

De mon quartier royal de Deva.

Le 6 janvier 1875.

CARLOS.

— On annonce que la reine Isabelle vivement sollicitée de déterminer l'époque de son voyage en Espagne aurait déclaré qu'elle ne s'y rendrait qu'après la pacification du pays.

— Quelques jours après l'arrivée du roi d'Espagne à Madrid, notre ambassadeur, M. le comte de Chaudordy, doit venir passer 48 heures à Paris.

— L'attention du gouvernement vient d'être appelée sur les comités carlistes qui siègent à Marseille et qui recueillent des fonds destinés à recruter des soldats pour Don Carlos. M. le général commandant l'état de siège à Marseille vient d'être chargé d'aviser immédiatement.

— L'évêque de Santander, qui est carliste, a refusé de laisser célébrer dans la cathédrale une messe d'actions de grâces pour l'avènement du Roi Alphonse. La populace s'est ruée sur l'église et a enfoncé les portes en menaçant de brûler l'évêché si le prélat ne venait pas lui-même présider à la cérémonie qui lui était demandée.

Valence, 12 matin.

Le roi est arrivé le 11, la population lui a fait un chaleureux accueil. La traversée a été excellente. Le commandant de la *Virginus*, aviso français a salué le premier le Roi qui a témoigné de toute sa reconnaissance pour les obligations qu'il doit à la France. Aujourd'hui le Roi doit aller à Sagonte, première ville qui a donné le signal du *pronunciamiento*.

Valence, 13 matin.

Le Roi a fixé son entrée à Madrid pour demain jeudi, les préparatifs promettent une entrée triomphale.

La reine d'Espagne se propose, dit-on, de donner une fête à l'élite de la société parisienne, le jour même où don Alphonse fera son entrée solennelle à Madrid.

Les nominations suivantes dans le corps diplomatique espagnol sont dès à présent arrêtées:

Le marquis de Molins, actuellement ministre de la marine, sera ambassadeur à Paris;

Le duc de Rivas, ambassadeur à Rome;

Don Diego Coello y Quesado, ancien ministre en Italie, sera ministre plénipotentiaire à Londres.

La comtesse de Girgenti, sœur du roi Alphonse, doit se rendre à Madrid aussitôt après l'arrivée de son frère.

Quant à la reine Isabelle, elle prolongera encore quelque temps son séjour en France. Elle ira ensuite passer quelques mois à Palma dans l'île de Majorque.

La *Germania*, journal catholique de Berlin, dit que le nombre des ecclésiastiques condamnés en Prusse à l'amende ou à la prison s'élève à 1,400.

On lit dans l'Ordre:

Les diamants de la couronne avaient été déposés, par ordre de S. M. l'Impératrice, au mois d'août 1870, d'abord au ministère des finances, puis à la Banque. Envoyés ensuite dans un des ports militaires de l'Océan, ils y restèrent en sûreté jusqu'à ce jour. Ils viennent d'être rapportés à Paris et ont été remis, le 10 janvier, à l'administration des domaines par la commission de liquidation de la liste civile et du domaine privé.

Ces diamants, lors de la constitution de l'Empire, avaient été estimés vingt millions environ, mais de cette époque au 4 septembre, leur valeur avait été considérablement augmentée par le fait de l'Empereur.

Les dépêches nous ont déjà signalé la voie de persécution religieuse dans laquelle le Mexique vient de s'engager. Parmi les articles de cette réforme constitutionnelle qui visent et frappent le culte catholique, il en est un, l'article 19, dont l'adoption par le Congrès cause une vive émotion dans le pays. En vertu des dispositions de cet article, les Sœurs de charité pourront être chassées du territoire mexicain.

On compte au Mexique environ 400 Sœurs de charité, réparties dans les hôpitaux, les écoles et les salles d'asile, où leur vie se passe à instruire les orphelins, à soigner les malades à secourir et consoler les malheureux. Là, comme ailleurs, les classes pauvres ont appris à apprécier l'inaltérable dévouement de ces saintes filles.

Pour témoigner aux Sœurs de charité sa reconnaissance du bien qu'elles ont fait dans le pays, le Congrès mexicain vient d'adopter, par 113 voix contre 57, l'article 19, qui permet de les expulser.

Ceci tuera-t-il cela? Voici la lettre qu'un brave Lorrain, brigadier des forêts à Briey (Meurthe-et-Moselle), adresse au *Progrès de Nancy*:

L'officier hongrois Zubowitz a parcouru, en quinze jours, avec sa jument Caradoc, la distance de Vienne à Paris, soit 1,500 kilomètres environ, ce qui donne une moyenne de 93 kilomètres par jour.

Désirant aussi entrer en lutte, je suis disposé à parcourir, avec mon vélocipède le Lucifer, une distance de 1,500 kilomètres en quinze fois vingt-quatre heures, soit 100 kilomètres par jour.

Le prix de cette course est fixé à 50,000 fr. Veuillez agréer, monsieur le rédacteur l'assurance de mon respect.

HOUBERDON

Chronique locale

et méridionale.

Dans la séance du conseil municipal du 13 janvier, M. de Flaujac, dans une minutieuse étude sur l'état des finances de la ville, a fait ressortir toutes les charges qui vont incomber à la cité en mettant en exécution le projet de casernement; il a conclu cependant à l'adoption d'un emprunt, après s'être fait un devoir de ne rien dissimuler.

M. le Maire est dès aujourd'hui nanti de tous les pouvoirs pour réaliser l'emprunt nécessaire à cette entreprise qui pourra commencer au printemps.

M. Bénatre, conducteur principal des ponts et chaussées et professeur de l'Ecole communale de dessin de Cahors, a succombé le 12 janvier à une cruelle maladie.

Il laisse une nombreuse famille dont il était le seul soutien.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire des Postes auront lieu le jeudi 28 janvier 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter

sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Il a été trouvé et déposé au Bureau de police, par les soins de M. le chef de gare, à Cahors, ou son propriétaire pourra le réclamer, un porte-monnaie, contenant une somme d'argent.

On nous écrit de Valprionde à la date du 12 janvier :

La nouvelle foire du Moulin-Bessou favorisée par un temps magnifique, avait attiré une foule de monde. Plus de deux cents paires de bœufs avaient été amenés sur le champ de foire, il s'en est vendu plus de soixante paires, à des prix variant entre 800 et 1.100 fr. Il y avait une quantité prodigieuse de beaux cochons gras, ils se vendaient à raison de 45 à 48 fr. les 50 kil. Il s'est vendu quelques moutons. Il n'est pas resté une seule pièce de volaille. Tous les habitants de Valprionde et ceux des communes limitrophes ont montré par l'empressement qu'ils ont mis à se rendre et à conduire leurs animaux, combien ils désiraient voir prospérer ces foires qui seront en réalité pour eux d'un grand intérêt. L'autorité municipale ne négligera rien afin que la foire du 27 février soit aussi bien pourvue que l'a été celle du 11 janvier.

Par arrêté ministériel, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 3 avril 1875, à midi précis.

Les mercredi 31 mars, jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité par les membres des Sociétés savantes.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, de l'embrigadement des gardes-champêtres, établi sur les mêmes bases que celui des gardes forestiers, recrutés parmi les anciens militaires et dont le service est excellent.

La Société des agriculteurs de France a déjà présenté une proposition sur l'organisation des gardes-champêtres.

Sur la demande qui lui en a été faite par M. de Cumont, il y a quelques temps, l'Académie de médecine vient de transmettre au ministère de l'instruction publique un programme complet d'enseignement élémentaire de l'hygiène, à l'usage des lycées et collèges.

Cet enseignement sera donné dans les classes de rhétorique et de philosophie.

Un travail analogue a été demandé à l'école de droit, pour le cours de législation usuelle et d'économie politique.

Les grandes casernes de Bergerac vont être mises en adjudication le 11 février prochain, dans une des salles de la mairie de Bergerac.

Et celles de Cahors ?

Après avoir beaucoup attendu, la basilique de Lourdes vient enfin d'être dotée de sa magnifique sonnerie, due à l'habileté d'un maître bien connu dans son art. M. Hildebrand, de Paris, n'a pas reculé devant les rigueurs de la saison pour en faire opérer le montage sous sa direction et en sa présence.

Voici un exemple de l'influence funeste de l'abus du tabac sur de tout jeunes gens :

Un enfant de seize ans fumait la cigarette du matin au soir. Sa santé ne paraissait nullement souffrir de cet usage immodéré du tabac.

Lundi dernier, vers les quatre heures du soir, il fut pris tout à coup d'une douleur de tête atroce, dilatation des pupilles, perte complète de connaissance et syncope.

Hier cet enfant n'avait pas repris connaissance. Son état est des plus graves.

Le *Moniteur de l'Armée* (n° du 1<sup>er</sup> janvier) publie la liste des sous-officiers appelés à suivre, comme élèves, les cours de l'école militaire de sous-officiers d'infanterie.

Le concours qui a lieu tous les deux ans au ministère des affaires étrangères pour le choix

d'un certain nombre d'attachés, appelés à devenir plus tard consuls de France, vient de se terminer. Les examens, qui durent quatre jours, comprennent trois épreuves écrites et une épreuve orale, portant sur *l'économie politique, le droit des gens, le droit d'administration, le droit commercial, l'histoire diplomatique depuis la paix de Westphalie jusqu'à nos jours, la géographie politique universelle, les langues vivantes.*

Sur les nombreux candidats qui ont pris part au concours de cette année, trois licenciés en droit seulement ont été nommés dans l'ordre suivant. Ce sont MM. Montfraix, Alphonse, né à Ayguesvives (Haute-Garonne); Nodot, Charles, né à Dijon; Lequeux, André, né à Paris.

Samedi, à Bordeaux, on a écroué au dépôt de sûreté un portefaix qui était, dit-on, en état d'ivresse et qui criait à tue-tête : « Il faut changer de gouvernement. Vive l'Empereur ! » Un rassemblement assez considérable s'était déjà formé autour de lui au moment de son arrestation.

La lune de janvier, qui a commencé sa première phase jeudi dernier, semble devoir nous ramener le beau temps.

On remarque également que l'augmentation des jours devient plus sensible, ce qui nous annonce le retour de la belle saison.

Pour la chronique locale, A. Layton.

### Dépêches Télégraphiques

Paris, 12 janvier, 8 h., soir.

Une lettre du secrétaire du général Cabrera, démentant une dépêche du *Times*, qui avait annoncé que le général avait adhéré à la royauté de don Alphonse, déclare que cette nouvelle est prématurée et inexacte.

Paris, 12 janvier, 8 h., soir.

Une dépêche carliste annonce qu'un premier prononciamiento républicain a eu lieu dans l'armée alphoniste.

Valence, 12 janvier.

Le commandant de l'avis français, le *Vigie*, est allé, avant toutes les députations, saluer don Alphonse, qui lui a répondu : « Je dois beaucoup à la France où j'ai retrouvé une patrie pendant sept ans d'exil. Je l'aime beaucoup et je suis heureux que les premiers officiers de la marine étrangère qui sont venus me saluer dans mon pays, soient français. »

New-York, 12 janvier.

Un grand meeting a été tenu ; il a voté une résolution qui blâme énergiquement l'intervention militaire en Louisiane.

Un meeting analogue a été tenu à St-Louis.

New-York, 12 janvier.

Le bruit se répand que des dissensions ont éclaté au sein du cabinet au sujet de la Louisiane : trois ministres seraient sur le point de donner leur démission. On ignore encore si le secrétaire d'Etat, M. Fish, ne sera pas parmi les démissionnaires. Des membres influents du parti républicain s'efforcent de rétablir l'harmonie parmi les membres du cabinet.

Les nouvelles de l'Amérique centrale portent que Pulido et Perez, chefs de l'insurrection dans le Venezuela ont été pris.

Paris, 13 janvier, 5 h., matin.

Dans sa séance d'hier, le Conseil municipal de Paris a entendu le rapport sur l'emprunt et a élu une commission de trois membres chargés d'assister le préfet et de fixer le taux d'émission.

### Dernières nouvelles

Versailles, 13 janvier 1875, 5 h. 1/2.

L'Assemblée nationale a refusé de renvoyer à M. le ministre de la guerre, la réglementation des divers détails de l'organisation militaire. Ce renvoi avait été demandé avant hier par M. le général Changarnier, et hier par MM. Keller et

d'Harcourt. La majorité a été d'avis qu'il appartenait à un Parlement de trancher toutes les questions de détails, et surtout celle qui consiste à savoir si, au lieu de 6 compagnies, le bataillon n'en aura désormais que 4 composées de 250 hommes chacune.

Tous les arguments ont été fournis aujourd'hui sur les deux systèmes. M. le ministre de la guerre demande six compagnies ; mais les jeunes généraux sont d'avis que le mode prussien est préférable, puisqu'il permet le combat dispersé, et que pour ce genre de combat il est bon qu'un capitaine commande un plus grand nombre d'hommes.

Au moment où je vous écris, M. le général Saussier, qui veut 4 compagnies, n'a pas pu continuer son discours. M. Buffet a interrompu la séance, et a prononcé ces paroles, qui ont été couvertes de trois salves d'applaudissements unanimes : « Tout le monde comprendra que M. le général Saussier ait plus d'émotion à la tribune que sur le champ de bataille. »

### Dernière Dépêche

Service spécial du Journal du Lot.

Paris, 14 janvier, 2 h. soir.

A la fin de la séance d'hier, l'Assemblée a refusé une nouvelle fois de renvoyer à la commission un amendement dont le résultat aurait été de charger le gouvernement de résoudre directement la question de quatre ou six compagnies. Il y a eu une majorité de deux voix seulement contre le renvoi.

### Bourse de Paris.

Paris, 14 janvier 1874.

Rente 3 p. %	62,00
— 4 1/2 p. %	91,00
— 5 p. %	100,45

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesses, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelu Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

**PHTHISIE** — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

**ÉPUISEMENT**. — Balwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalscière* ma sauvé la vie. ERNEST CATTÉ. Musicien au 63<sup>e</sup> de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalscière*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La

*Revalscière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 57g lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

### Un journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM Barhélémy Saint-Hilaire, général Billot, Boucaud, Charton, Crémieux, Faye, Fourcand, Grévy, Jozon, O. de La Fayette, Leroyer, Lucet, Méline, Rameaux, Riondel, Léon Robert, Ch. Rolland, Sénard, Tassin, Turquet, Warnier, Wilson, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, *l'Opinion nationale* est le Seul journal républicain qui publie tous les jours le compte rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes ; peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffisent à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de *l'Opinion nationale*.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous les rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : Un an, 64 fr. ; Six mois, 32 fr. ; Trois mois, 16 fr.

Bureaux : Rue Cop-Héron, 5. — Paris.

*L'Opinion Nationale* est en vente dans toutes les gares de chemin de fer.

Prime gratuite : Le **Siège de Paris**, un beau volume in-8°.

### MAUX DE DENTS

L'Eau du Docteur Oméara calme à l'instant le mal des dents le plus violent et arrête la carie.

### BLANCHEUR DES DENTS

Sa **Poudre dentifrice** blanchit les dents, sans en altérer l'émail et aide à leur conservation.

### PARFUM DE LA BOUCHE

Son **Élixir balsamique** donne à la bouche un parfum suave, prévient la formation du tartre, et le ramollissement des gencives, causes principales de la perte des dents. — Les Dentifrices ci-dessus se vendent dans les Pharmacies.

LA JEUNE MÈRE, journal mensuel illustré, 2<sup>e</sup> année, rédacteur en chef : le Dr Brochard, prix : 6 fr. par an. Bureau à Lyon, 3, place Bellecour, Josserand, éditeur. Ce gracieux journal, qui a pour but d'apprendre aux mères à élever leurs enfants et qui a reçu tant de récompenses, est indispensable aux mères de famille, il est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

### Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité de service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

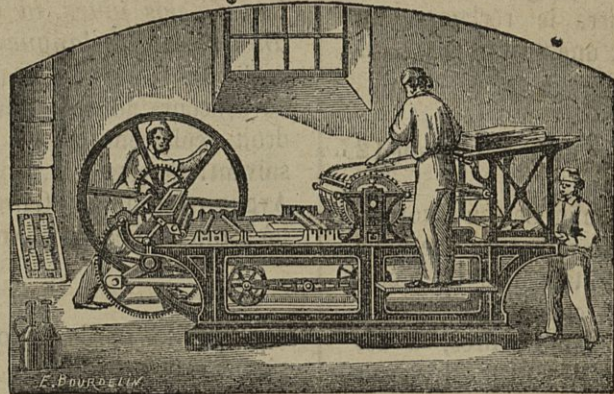
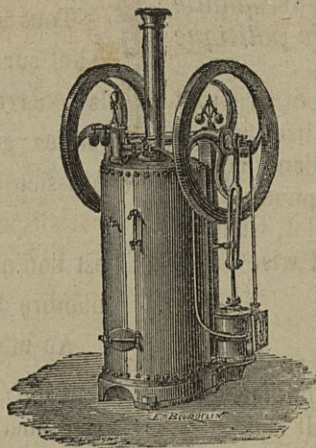
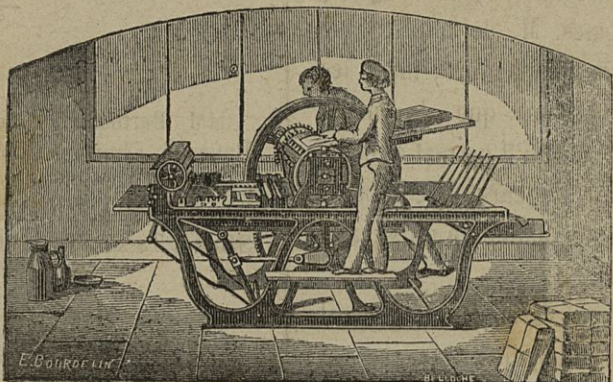
Le Directeur,

A. LAYTON.

Pour les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — émoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — andats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements: Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

FLURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitiennes; Feux d'artifice.

GOVERNEMENT DU PÉROU

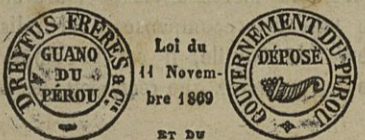
DREYFUS FRÈRES & C<sup>IE</sup>

DE PARIS

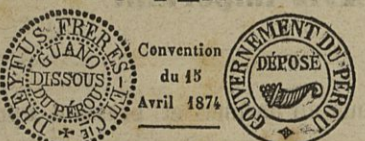
21, BOULEVARD HAUSSMANN

Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>  
Chebourg, chez M. Eugène LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN et C<sup>ie</sup>.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. MOSNERON-DUPIN.  
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

AVIS

M. AUZERAL, ancien agent-oyer et géomètre, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires qu'il se charge de l'arpentage des propriétés; des expertises et des partages de famille; de la vente des propriétés en gros et en détail, soit à la commission soit à forfait. Son bureau est situé à Cahors, rue St-Barthélemy, 28, en face l'Eglise; il est visible tous les jours.

ÉTRENNES UTILES ET AGRÉABLES DE 1875  
MACHINES A COUDRE de tous systèmes au pied et à la main, 100 francs.

LA NEC PLUS ULTRA

Comptant escompte 10 0/0. Prix 100 francs.

NOUVELLE MACHINE DE FAMILLE pour Tailleurs et Couturières, Brevetée s. g. d. g. — Piqure indécouvable.

Seule Maison LARRIVE, mercier à Cahors.

La Petite Silencieuse

Prix 50 francs.

Machine marchant à la main, 50 francs.

Machine marchant au pied sur table guéridon, 75 francs.

Coupe-Boutonnères, Breveté s. g. d. g., 2 francs.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.  
— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles.

MAGASIN DE FLURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.



CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT

Statistique, Administratif et Commercial

POUR

L'ANNÉE 1875

REVU ET CORRIGÉ AVEC SOIN  
ORNÉ DE DOUZE VIGNETTES



EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

CAHORS

IMP. A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE

LIBRAIRIE, ARTICLES DE BUREAUX.

Registres, Agendas de poche et de cabinet, Cassettes mathématiques, Imprimeries, Boîtes couleurs, Boîtes aquarelle, Calendriers, Calendriers à effeuiller, Sténographes, Buvards, Échéanciers, Carnets.

CALVET,

Rue de la Liberté  
CAHORS.

ÉTRENNES 1875

Lustres, Suspensions de salle à manger, Lampes, Candélabres, Flambeaux, Fournitures pour lampes, Articles d'illumination, Articles de fantaisie, Albums, Vues photographiques, Chromo-peintures, Emblèmes.

Grand Établissement de Photographie

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, MAISON DE LA PHARMACIE VINEL

Médaille de bronze

PHOTOGRAPHIES

en tous genres et de toutes grandeurs.

SPÉCIALITÉ pour

Grecques et Mosaïques

G. KOLB

ci-devant à Strasbourg, rue des Hellebardes

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir

Médaille d'argent

PORTRAITS

après décès.

AGRANDISSEMENT,

REPRODUCTION,

Vues et Monuments.

Spécialité de Confections pour Enfants

CONFECTION

SUR

MESURE

VÊTEMENTS COMPLETS

DE

Jeunes Communiantes



A. BOURGEOIS

Marchand Tailleur

(MAISON DE M. CAMBRES, SITUÉE BOULEVARD SUD, A CAHORS).

A l'honneur d'informer le public, qu'il vient de joindre à son industrie un bel assortiment de vêtements pour Hommes et Enfants de tous âges; confectionnés par les meilleurs spécialistes de Paris.

Les bonnes relations qu'il conserve toujours avec les meilleures Maisons de production de la Capitale, lui permettent d'offrir qualité, solidité, élégance et bon marché.

Désirant offrir de sérieux avantages à une nombreuse clientèle, il continuera à faire tous ses efforts pour mériter une visite de tous ceux qui daigneront lui confier leurs ordres.

EAU LAFERRIÈRE SECRET DE JEUNESSE,  
3, rue Rossini, à Paris.

En envoyant un timbre-poste de 15 cent. on recevra franco le prospectus contenant un extrait des mémoires de M. LAFERRIÈRE.